



Approbation de la fiche 5.12.1 Décharges du plan directeur du canton du Jura

Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a, le 6 mai 2020 pris la décision suivante:

1. Sur la base du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial ARE du 22 avril 2020, l'adaptation du plan directeur cantonal jurassien 2017 relative aux décharges (Fiche 5.12.1) est considérée par la Confédération comme une mise à jour; seule l'extension de la décharge de Boécourt classée en coordination réglée est approuvée.

Les documents approuvés et le rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés auprès des services suivants:

- Service du développement territorial (SDT), Rue des Moulins 2, 2800 Delémont, tél. 032 420 53 10
- Office fédéral du développement territorial, Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 50 92

19 mai 2020

Office fédéral du développement territorial